



SITE INTERNET DU CLL - ANNUAIRE ÉDITEURS

Modalités d'inscription de l'annuaire des maisons d'édition

L'annuaire du Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes recense **les maisons d'édition professionnelles** installées dans les départements 16, 17, 79 et 86. Les structures présentées s'inscrivent dans le respect de *La charte nationale de l'édition en région*, dont le CLL est signataire, et répondent aux critères établis par la fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), dont le CLL est membre, et qui sont signalés ci-dessous.

Modalités de recensement

Les maisons d'édition

- Avoir son siège social implanté dans les départements 16, 17, 79 et 86.
- Avoir pour activité principale l'édition ou un département dédié.
- Avoir au moins 2 ans d'existence.
- Publier à compte d'éditeur.
- Pratiquer le dépôt légal.
- Avoir un numéro d'ISBN.
- Publier au moins 5 ouvrages par an.
- Etre référencé sur Electre et Dilicom.

Les éditeurs de livre d'artiste et /ou de bibliophilie contemporaine

- Avoir son siège social implanté dans les départements 16, 17, 79 et 86.
- Avoir au moins 2 ans d'existence.
- Posséder au moins 5 titres au catalogue.
- Avoir pour activité principale l'édition de livres d'artiste et / ou de bibliophilie contemporaine.

Les structures éditoriales

- Avoir son siège social implanté dans les départements 16, 17, 79 et 86.
- Publier à compte d'éditeur.
- Avoir un numéro d'ISBN.
- Pratiquer le dépôt légal.
- Avoir au moins 2 ans d'existence.
- Publier au moins un ouvrage par an.